

DOSSIER

Tanguy de Wilde d'Estmael

Entretien croisé avec deux figures majeures de l'olympisme en Belgique : Pierre-Olivier Beckers-Vieujeant et Thierry Zintz

Cent ans après Anvers, Tokyo accueillera les Jeux olympiques (JO) en cette année 2020. En un siècle, le mouvement olympique a traversé de multiples vicissitudes qui ont contribué à le transformer. Les Jeux ont survécu à la montée des totalitarismes et au second conflit mondial. L'Olympisme a affronté les boycotts de la guerre froide, combattu le dopage et négocié le virage de la professionnalisation du sport et de son organisation. Il a résisté au gigantisme et aux tentatives de corruption avant d'étendre son champ de disciplines à l'écoute d'une jeunesse mondialisée. Mais il faut aussi rappeler qu'au-delà des compétitions où les athlètes appliquent la devise « plus haut, plus fort, plus vaillamment », les Jeux sont une manière d'unir la diversité par le sport en ravivant la vertu de la trêve olympique antique. Les Jeux transcendent les clivages géopolitiques même si l'Olympisme n'est jamais à l'abri d'une instrumentalisation par un pouvoir désireux de s'adosser à son prestige international.

Entre 1912 et 1948, il y avait aussi aux JO une sorte de «pentathlon des muses» avec des concours en architecture, sculpture, musique, peinture et littérature. Ces épreuves avaient été introduites à l'instigation de Pierre de Coubertin lui-même, mais connurent rarement un grand succès. Henri de Montherlant y participa en 1924 à Paris ; il ne fut pas médaillé mais il rassembla ses textes dans un recueil célèbre intitulé *Les Olympiques*.

À l'heure de commémorer le centenaire de la septième olympiade de l'ère moderne, la *Revue générale* a estimé essentiel de recueillir les impressions de deux acteurs majeurs de l'Olympisme en Belgique et au niveau international.

Pierre-Olivier Beckers-Vieujeant est actuellement le président du Comité olympique et interfédéral belge (COIB). Il exerce cette fonction depuis 2004 et est devenu membre du Comité international olympique (CIO) en 2012. Au sein de ce dernier, il participe à diverses commissions, notamment la commission d'Audit qu'il préside. Depuis 2017, il est également à la tête de la commission de coordination pour les JO de Paris en 2024. Master de gestion, le président du COIB est issu du monde de l'entreprise où il a excellé en particulier au sein de Delhaize Group, devenant par exemple manager belge de l'année en 2000 et CEO du BEL 20 de l'année 2008.

Thierry Zintz est quant à lui professeur en Management des organisations sportives à l'UCLouvain où il est titulaire de la Chaire Olympique Henri de Baillet Latour – Jacques Rogge. Il a été vice-président du COIB de 2001 à 2017. Depuis mai 2010, il dirige le programme MEMOS, un Executive Master en Management des Organisations Sportives, organisé par le CIO et douze universités dans le monde. Au sein du mouvement olympique, il est notamment membre de la commission de l'Éducation olympique du CIO (depuis 2015), du comité permanent pour l'Éducation de l'Agence mondiale antidopage (depuis 2018) et du conseil d'administration de *Special Olympics Belgium*.

La Belgique et l'Olympisme

Tanguy de Wilde d'Estmael : Quelles ont été vos motivations pour vous investir dans le mouvement olympique, belge et international? Quels sont les défis que vous entendez y rencontrer?

Pierre-Olivier Beckers-Vieujant : La carrière dans le monde économique m'a permis de vivre la transformation d'une entreprise sur trois continents et les mutations des règles managériales internationales. J'ai donc eu la volonté de transférer cette expérience-là dans le monde du sport, à un moment où la qualité du management et de la gouvernance des organisations sportives était assez faible, tant au plan national qu'international. À cela s'ajoute évidemment une passion pour l'olympisme nourrie très tôt, à partir des valeurs de solidarité et de dépassement de soi-même. En réalité, l'Olympisme est une forme de philosophie de vie, qui met le sport au service de l'humanité, comme le professait déjà Pierre de Coubertin.

Thierry Zintz : Il s'agit pour moi d'un long processus, démarquant avec des études d'Éducation physique, se poursuivant avec la volonté de pourvoir à une meilleure organisation du sport belge, un investissement dans les fédérations sportives nationales. Et la dimension internationale en a été le prolongement naturel. Parallèlement, j'ai ressenti le besoin de confronter la pratique aux concepts ce qui m'a mené à la thèse de doctorat et au monde académique. Le sport a été une part constitutive de ma personnalité et mon investissement est destiné à lui rendre ce dont je lui suis redevable. Je tente maintenant d'ajouter la performance organisationnelle à la performance sportive proprement dite, tout en croyant aux vertus humanistes des valeurs de l'Olympisme.

TdW : 2020 sera une année olympique avec les jeux de Tokyo et en même temps l'année de célébration du centenaire des jeux d'Anvers. Notre pays n'a depuis lors plus organisé les Jeux. Pourriez-vous nous préciser à la fois pourquoi la Belgique a été choisie

pour 1920, les éventuelles tentatives ultérieures pour abriter une deuxième fois l'olympiade et les perspectives de voir une ville belge candidate à l'avenir pour les Jeux d'été?

TZ : L'octroi des Jeux à Anvers en 1920 est clairement lié à l'histoire douloureuse de la Belgique dont la neutralité avait été violée en 1914 par l'Allemagne et qui connut quatre longues années d'occupation de la plus grande partie de son territoire. La *Poor little Belgium* ayant payé un lourd tribut pendant la guerre, les Jeux du renouveau lui furent confiés, comme ils le furent par la suite, pour des raisons similaires, à Londres en 1948.

POB : On peut sur ce point ajouter l'entremise efficace de Henri de Baillet Latour auprès de Pierre de Coubertin auquel il succèdera en 1925. Pourquoi la Belgique n'a-t-elle plus été à même de porter la candidature d'une ville par la suite? Notre pays a sans doute raté l'occasion entre 1952 et 1976, en particulier durant les années soixante où la Belgique occupait une place de choix dans la conjoncture mondiale. Aujourd'hui, une candidature est devenue très improbable en raison du contexte de fragmentation et d'incertitude politiques. La candidature étant avalisé sept ans à l'avance, elle suppose sept années de stabilité politique et d'union nationale derrière le projet, ce qui est actuellement aléatoire. La lamentable saga autour de la construction toujours repoussée d'un stade national n'est guère prometteuse à cet égard.

TZ : Dans les années 90, d'aucuns avaient imaginé pour les Jeux de 2004 une candidature conjointe entre Lille et Bruxelles, mais le projet n'avait à l'époque guère de chance d'aboutir. Non seulement le gouvernement Dehaene, en exercice au moment où germa l'idée, n'était pas résolu à s'y engager mais le CIO lui-même n'avait pas encore changé son règlement et demeurerait arcbouté à la candidature d'une seule ville. Ce n'est plus le cas aujourd'hui puisque la Charte olympique précise : « L'honneur et la responsabilité d'accueillir les Jeux Olympiques sont

confiés par le CIO, en principe à une ville qui est élue hôte des Jeux Olympiques. Lorsque cela est jugé approprié, le CIO peut désigner plusieurs villes, ou d'autres entités, telles que des régions, États ou pays, en tant qu'hôte des Jeux Olympiques». Cet assouplissement peut ouvrir des portes sur des pays contigus, mais il faudra une ferme volonté politique pour y parvenir.

POB : Un autre obstacle est d'ordre économique, le pays doit s'engager dans des travaux d'infrastructures et lever des fonds de sponsoring auprès de grandes entreprises partenaires. C'est plus facile avec Gazprom, Coca-Cola, Carrefour ou Sony qu'avec Solvay, Umicore ou UCB. Les Jeux de Paris nécessiteront 6,8 milliards de dollars d'investissement dont 1,8 milliard sera donné par le CIO. Mais Paris 2024 est une belle occasion pour la Belgique : il est possible de faire des Jeux qui auront lieu à quelques encablures de chez nous, des Jeux de proximité drainant des dizaines de milliers de compatriotes.

TdW : Comment expliquer une présence significative de la Belgique au sein du mouvement olympique, hier avec deux présidents du CIO (Henri de Baillet-Latour et Jacques Rogge) ou des personnalités marquantes au sein de la commission anti-dopage (Alexandre de Mérode), aujourd'hui avec deux membres (POB et Ingmar De Vos) sur les 105 actifs, sans compter le président d'honneur et d'autres belges, membres des commissions du CIO (TZ) ?

POB : Au départ, la présence belge s'explique par des éléments de contexte : la Belgique a longtemps été une puissance industrielle, avec une proximité avec la France et un réseau aristocratique international dans la mouvance de Coubertin.

TZ : Tout à fait, c'est là qu'on verra apparaître Maxime de Bousies (dès l'origine, en 1894, avec Coubertin), Edouard de Laveleye, et Baillet-Latour, déjà évoqué. Par la suite, les qualités belges reconnues à nos diplomates sur la scène internationale ont aussi joué au sein du CIO : le multilinguisme, la capacité de compromis, une forme de neutralité d'une petite puissance.

POB : Les qualités diverses des représentants belges ont fait qu'ils ont tout aussi bien pu présider la commission anti-dopage comme Alexandre de Mérode, le CIO lui-même comme Jacques Rogge ou la représentation des athlètes auprès de l'UE comme le fait aujourd'hui l'ancien pongiste Jean-Michel Saive.

TdW : Quelle est la conséquence de la fédéralisation de la Belgique sur la qualité du sport belge ? Comment améliorer la pratique du sport sans devoir uniquement tabler sur des locomotives que sont les athlètes ou les équipes à succès ?

POB : : La fédéralisation est un fait il n'y aura pas de retour en arrière même si sur le plan de l'efficacité pour le sport de haut niveau, ce n'est pas une bonne chose.

TZ : La fédéralisation du sport a aussi eu une conséquence ; elle a creusé un écart entre les deux grandes communautés : la Flandre, plus libérale, a longtemps considéré le sport de haut niveau comme un marqueur identitaire et un levier du sport pour le plus grand nombre. La Fédération Wallonie-Bruxelles, plus socialiste, a longtemps promu le sport « pour tous » au détriment du sport de haut niveau. Le fléau de la balance s'est davantage équilibré avec la prise de conscience francophone du fossé qui était en train de s'approfondir. C'est à Claude Eerdekens, ministre en charge du sport entre 2004 et 2007, qu'on doit ce réveil.

POB : Il a également fallu du temps pour que les budgets du sport de haut niveau ne fassent plus l'objet d'un saupoudrage clientéliste pour satisfaire un très grand nombre de disciplines. Les deux grandes communautés encouragent désormais une dizaine de sports, dont les deux tiers sont communs. C'est dans cette optique que le COIB a mis sur pied dès 2005 le programme *Be Gold* destiné à accompagner les talents dans la durée et dont Nafissatou Thiam, par exemple, a été l'une des bénéficiaires spectaculaires. Ce programme est financé conjointement par la Loterie nationale, le COIB et les Communautés. En outre, nous avons créé la plateforme olympique, un cadre

de réflexion associant les trois ministres des Sports et le président du COIB pour prendre de la hauteur par rapport aux objectifs du sport de haut niveau.

TZ : L'émergence des talents du sport de compétition s'effectue dans un contexte certes de plus de 11 millions d'habitants, inégalement répartis entre les trois communautés, mais où 40 % de la population seulement – sur la base des chiffres de l'Eurobaromètre du Sport 2018 – pratique un sport et parmi cette proportion seuls 12 % exerce cette activité physique au sein d'un club. Ceci indique que l'amélioration de la pratique sportive n'est donc pas du seul ressort du monde du sport. La santé et l'éducation sont concernées, comme l'ont compris les pays du nord de l'Europe.

POB : Mais il est vrai que les récents succès belges en tennis, tennis de table, hockey et athlétisme ont considérablement augmenté les inscriptions au sein des fédérations gérant ces disciplines...

TdW : Avec une démographie comparable, des pays occidentaux alignent des performances sportives bien plus impressionnantes que la Belgique. Les Pays-Bas sont souvent pris comme référence. Comment expliquer les résultats moins brillants de la Belgique ? Quel est l'objectif raisonnable pour Tokyo ?

POB : En réalité, les pays ne sont pas comparables même avec une similarité démographique. Des pays comme les Pays-Bas ont un niveau d'infrastructures du sport nettement plus développé, ce qui explique que les talents peuvent poindre en plus grand nombre. De fait, la partie la plus large de l'entonnoir où doivent se glisser les talents est plus étroite chez nous que dans les pays scandinaves, par exemple. Ce qui se déroule par contre mieux en Belgique maintenant, c'est le soutien qu'on peut apporter aux sportifs de haut niveau pour leur permettre de rester plusieurs années très performants. Cela étant, pour décrocher des médailles, il y a une sorte de règle : il faut trois places de finalistes (Top 8) pour une médaille (Top 3), c'est ce

qui a été réalisé *grosso modo* à Rio avec 19 finalistes et 6 médailles, les surprises émanant de certains *outsiders* compensant les déconvenues subies par certains favoris.

La courbe des médaillés belges aux championnats d'Europe et du monde est ascendante depuis 2018-2019 : on y dépasse facilement les dix médailles, ce qui fait dire à certains spécialistes que 10 médailles peuvent représenter un objectif raisonnable pour Tokyo. Bien sûr, ce chiffre peut être altéré par des blessures, des maladies, des drames personnels ou des baisses de forme. Mais si tous les athlètes olympiques subliment leurs performances enregistrées jusqu'ici, l'objectif pourrait être atteint. Je continue néanmoins à affirmer qu'arriver en finale olympique pour un athlète belge est déjà une performance remarquable.

TZ : Assurément, et l'exemple en athlétisme de l'équipe du relais 4 X 400 mètres est là pour l'indiquer. On présente parfois les *Belgian Tornados* comme une équipe de deuxième ligne mais ces athlètes ont atteint la finale à tous les grands rendez-vous européens et mondiaux. Pour ce qui est de la capacité de performer, une autre facette est à souligner, qui distingue notre pays d'autres : c'est le peu d'engagement de toutes les composantes sociétales dans le sport. Il y a des pays où les syndicats et les enseignants revendiquent bien davantage en matière de sport pour tous que chez nous.

L'olympisme et la scène internationale

TdW : Le CIO, longtemps considéré comme un club sélectif qui appréciait les têtes couronnées et au sein duquel on n'entrait que par cooptation, a changé le mode de composition de la session. Pourriez-vous nous expliquer la raison d'être et les bénéfices de ce changement sur le rôle du CIO ?

TZ : La session compte désormais 115 membres. 45 d'entre eux représentent différentes parties prenantes du CIO : les Co-

mités nationaux olympiques (CNO), les Fédérations internationales des différentes disciplines sportives, les athlètes. Ces 45 membres sont élus au nom des structures qu'ils représentent. Ils perdent leur mandat au sein du CIO lorsqu'ils perdent leur mandat dans leur structure. Ce système dynamique a été mis en place sous la présidence de Jacques Rogge. La cooptation reste cependant intéressante pour les autres membres, car elle permet de choisir des membres pour leurs qualités.

POB : À titre personnel, j'ai bénéficié des deux systèmes. Je suis entré au CIO comme représentant des CNO mais je siège maintenant à titre individuel. Il est vrai que mon mandat à la tête du COIB court jusque fin 2020 mais que mon investissement pour les Jeux de Paris ira bien sûr jusque 2024, ce qui a pu inciter le CIO à me coopter. Il faut aussi souligner les efforts accomplis au XXI^e siècle pour assurer une adéquate représentativité culturelle, géographique et de genre au sein du CIO.

TdW : Les comités nationaux olympiques sont plus nombreux que les membres des Nations unies. En accueillant des comités de Hong-Kong, de Taiwan, de Palestine ou du Kosovo, par exemple, les Jeux indiquent que le CIO n'a aucune exclusive, comme le recommande le principe d'universalité de la Charte olympique. Mais quels sont les critères qui déterminent l'admissibilité d'un CNO au sein du CIO ?

TZ : La volonté n'est pas quantitative, l'objectif est l'universalité. Et la logique qui préside à la reconnaissance d'un CNO n'est pas étatique. Les critères, essentiellement axés sur une certaine effectivité de la pratique du sport, sont bien définis dans la Charte olympique. Ce qui explique la présence de CNO originaux. Mais l'optique est également de favoriser la concorde entre les nations par la pratique du sport. Le CIO a, par exemple, prévu une sorte de téléphone rouge entre le CNO israélien et le CNO palestinien, notamment pour faciliter la circulation des athlètes. Le CIO pratique aussi une diplomatie pour réunir les deux Corée à travers des équipes communes,

par exemple.

POB : À cela s'ajoute la volonté que les Jeux puissent véritablement constituer une rencontre culturelle universelle. La mise sur pied d'une équipe de réfugiés ou d'apatrides ayant dû fuir leur pays va dans ce sens.

TdW : Une logique politique semble présider – fût-ce de manière sous-jacente – à l'attribution des Jeux. Pour Anvers en 1920 et pour Londres en 1948, c'était explicite : il fallait saluer l'attitude des deux pays pendant la guerre. Pour le reste, on a l'impression qu'il y a une logique d'extension géographique (tous les continents ou sous-continentes doivent avoir leur part) et/ou de récompense à des acteurs (ré) émergents : les vaincus de la Seconde Guerre mondiale (Rome, Tokyo, Munich) ou les puissances nouvelles (Moscou, Séoul, Pékin, Rio). Et dans l'intervalle, les États traditionnels qui abritent plusieurs fois les jeux (Australie, États-Unis, France, Grèce, Royaume-Uni). Qu'en est-il réellement ?

POB : Votre analyse est relativement pertinente. En tout cas si l'on considère l'attribution des Jeux à Rio de Janeiro, il m'a semblé clair qu'en 2009 l'écrasante majorité du CIO était en faveur d'une ouverture à l'Amérique latine jamais pratiquée jusque-là. De surcroît, pour évaluer dans tous ses éléments techniques un dossier de candidature, il faut du temps et de l'expertise. Dès lors, si une logique politique préside au choix, et que l'aspect technique du dossier est bon sans être le meilleur, la ville candidate pourra l'emporter. Au moment de l'attribution des Jeux à Rio, les candidatures de Madrid et de Tokyo surpassaient sur bien des points concrets d'organisation la ville brésilienne.

TZ : Tout en souscrivant à cette analyse, on peut néanmoins ajouter qu'une certaine diversité olympique permet une extension géographique encore plus accomplie. L'attribution des Jeux d'hiver répond maintenant à une logique complètement autonome par rapport aux Jeux d'été. De nouveaux événements olympiques sont lancés en particulier les Jeux olympiques de

la jeunesse (JOJ), réunissant les athlètes de 15 à 18 ans. Ils donnent la possibilité à de « petits » pays (Singapour en 2010 pour les JOJ) ou à des acteurs émergents (JOJ à Dakar en 2022) d'être organisateurs d'événements olympiques. Il reste la possibilité évoquée de confier à l'avenir les Jeux à deux villes ou une région.

POB : Il faut aussi se rendre compte qu'une candidature aux Jeux nécessite environ 35 millions de dollars simplement pour monter et présenter le dossier. En outre, les commissions d'évaluation sont devenues bien plus strictes dans leurs conclusions en n'hésitant plus à pointer certains risques financiers pour des candidatures demandant trop d'investissements. Dans cette optique, le choix pour des raisons purement émotionnelles ou géopolitiques est écarté.

TdW : La mondialisation qui affecte le sport entraîne une inflation d'épreuves olympiques à côté de disciplines qui semblent pérennes depuis 1896, l'athlétisme, la natation, l'escrime, la gymnastique, voire l'haltérophilie et le tir. Quel est le critère pour introduire, retirer ou réintroduire une discipline olympique ? Au-delà d'une pratique obsolète (on comprend que le croquet ne soit plus une discipline olympique, par exemple), y aurait-il aussi une logique « géo-sportive » faisant entrer des disciplines en fonction de l'importance prise par certains États qui les promeuvent ? On pense au judo et au taekwondo, par exemple. N'y a-t-il pas aussi une approche qui vise à introduire des pratiques sportives qui répondent aux attentes des jeunes (et que les JOJ doivent prendre en compte) ?

POB : Il faut savoir que les disciplines olympiques sont stabilisées à 28 sports, les deux derniers à être entrés sont le rugby et le golf. Mais chaque ville organisatrice peut proposer d'introduire entre une et cinq épreuves supplémentaires. Cela peut varier. Tokyo a introduit le karaté mais Paris ne le reprendra pas, par exemple. Les critères de choix de ces nouvelles épreuves sont au nombre de quatre : un sport urbain, tourné vers les jeunes, favorisant l'égalité des genres et peu coûteux à organi-

ser. On peut penser au mur d'escalade, au skate-board, voire au breakdance. Les critères pour l'introduction de nouveaux sports sont donc assez bien balisés; par contre, le maintien de disciplines existantes est lui encore le résultat d'intenses démarches de lobbying.

TZ : Certaines petites fédérations s'appuient sur une légitimité historique. La lutte figurant sur les vases grecs de l'Antiquité, certains de ses partisans estiment qu'elle incarne l'essence de l'olympisme et qu'elle n'a pas à évoluer par exemple. Mais puisque le CIO a décidé de stabiliser le nombre d'athlètes autour des 10 000 aux Jeux d'été, ceci suppose tout de même que des épreuves à l'intérieur d'un sport reconnu comme olympique disparaissent pour faire place à d'autres, après évaluation. À cet égard, les JOJ sont le laboratoire d'introduction des sports «jeunes». Quant à l'apparition de sports asiatiques, elle répond à la logique d'universalité d'un mouvement européen au départ et très marqué par le sport britannique.

TdW : On a tous en tête des épisodes où la politique s'immisce au sein des JO. Que ce soit le combat de waterpolo sanglant entre la Hongrie et l'URSS en 1956, le poing ganté de noir de Smith et Carlos à Mexico, les attentats tragiques de Munich, ou les boycotts successifs des pays africains à Montréal, occidentaux à Moscou et communistes à Los Angeles. Quel est la position du CIO par rapport à la manifestation d'une opinion politique ou religieuse durant les compétitions olympiques ?

POB : Ce qui est interdit, c'est la manifestation d'une revendication politique à travers un vêtement ou un geste, mais une athlète voilée est admise, par exemple. Par ailleurs, des lieux de recueillement œcuméniques sont prévus dans le village olympique.

TZ : On peut considérer que le sport ne fait pas de politique mais qu'il est politique. Les boycotts l'attestent : les décideurs politiques se servent de la plateforme des Jeux pour manifester une opinion contre le pays de la ville organisatrice. C'est la rai-

son pour laquelle à Moscou en 1980, certains États en tant que tels n'ont pas participé aux Jeux sous la pression de leur gouvernement pour protester contre l'invasion de l'Afghanistan par l'Armée rouge. Mais leurs athlètes ont défilé sous le drapeau olympique : ils participaient aux Jeux au nom de leur Comité national olympique, comme le préconisa le Comité olympique belge de l'époque.

L'olympisme et les valeurs sociétales

TdW : L'esprit olympique entend faire du sport un vecteur d'éducation et de promotion de valeurs. Cet objectif n'a-t-il pas été occulté dès la fin du XX^e siècle par la professionnalisation du sport, le gigantisme des Jeux et les scandales de corruption et de dopage ? Concernant ce dernier, avec le recul, quand on considère certaines performances d'athlètes soviétiques ou est-allemands, on est confondu devant l'incapacité à déceler une tricherie. Comment la lutte anti-dopage s'est-elle améliorée au sein du mouvement olympique ? A-t-elle rattrapé cette « longueur de retard » sur les produits à détecter qui semble l'avoir caractérisée pendant longtemps ?

POB : Le sport est le reflet de la société : les tricheurs et les profiteurs auront souvent de l'avance sur les incorruptibles censés les confondre. La lutte anti-dopage s'est nettement améliorée ces dernières années sous l'impulsion de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et par une sorte de séparation des pouvoirs entre l'agence qui définit les règles et l'organe chargé d'effectuer les tests de dépistage de la fraude (*International Testing Agency*). Quant au gigantisme, il est nocif quand il creuse des déficits ou laisse après les Jeux des installations inutiles, mais ces risques-là sont aujourd'hui bien jugulés. En revanche, si le gigantisme s'entend de l'universalité de l'olympisme, il est un facteur de promotion du sport, de l'éducation et de la jeunesse notamment par les bénéfices qu'il génère et qui sont redistribués pour

la pratique sportive.

TZ : Il faut se rendre compte que 90 % des recettes du CIO, et notamment les droits de télévision des JO, sont réinvestis au profit des acteurs de terrain, les fédérations sportives en particulier. Quant à la professionnalisation, elle diffère selon les sports. Si le grand public a parfois à l'esprit les enfants gâtés du football de haut niveau brassant des millions à ne savoir plus qu'en faire, la professionnalisation progressive des hockeyeurs, par exemple, ou des pratiquants de l'athlétisme est demeurée dans des proportions d'une juste rémunération pour l'exclusivité d'une pratique sportive. Quant à la lutte anti-dopage, on peut noter que l'AMA effectue un intéressant travail préventif d'éducation auprès des jeunes, des athlètes ou des entraîneurs. C'est devenu une priorité majeure pour l'Agence.

TdW : Il est de notoriété historique que Pierre de Coubertin n'était pas un chaud partisan de la présence féminine, même si les premières femmes sont apparues dès la deuxième olympiade, à Paris, en 1900. À Anvers, vingt ans plus tard, elles n'étaient encore que 65 sur 2626 compétiteurs. Certes, on observera que les femmes obtiennent plus rapidement un strapontin aux JO que dans l'isoloir pour voter, mais les progrès seront lents pour qu'une femme apparaisse symboliser les Jeux comme Paavo Nurmi, Johnny Weissmuller ou Jesse Owens. Il faudra attendre l'après-deuxième guerre mondiale avec Fanny Blankers-Koen, Wilma Rudolph et l'inoubliable Nadia Comaneci. Quels sont les progrès à accomplir en termes de parité au sein du mouvement olympique ? Y a-t-il encore des sports inaccessibles aux femmes ? Et au sein du CIO, la présence féminine est-elle significative ?

POB : La parité des athlètes a été atteinte aux JOJ de Buenos Aires en 2018 et le sera aux Jeux de Paris en 2024. Il n'y a aucun obstacle à rendre tous les sports accessibles aux femmes même s'il faut évaluer l'opportunité d'un même nombre de catégories de poids pour des disciplines comme la boxe, par exemple.

TZ : Un progrès intéressant réside dans la mise sur pied ré-

cente d'équipes mixtes de relais en athlétisme, en triathlon et en natation. Un effort doit encore être réalisé dans les instances du CIO, mais il n'est plus exclu de voir une femme se porter candidate à la succession de Thomas Bach, le président actuel du CIO, à l'horizon 2025.

TdW : Fait peu connu du grand public : lors des jeux de Saint-Louis aux États-Unis en 1904, le gymnaste américain George Eyser remporte six médailles alors que sa jambe gauche est en bois. Une dizaine d'autres athlètes handicapés participeront aux jeux des valides, jusqu'à ce que Oscar Pistorius et ses lames illustrent spectaculairement le phénomène à Londres en 2012. Les jeux paralympiques semblent depuis peu sortir de l'ombre dans lesquels les tenaient les médias. Comment expliquer cette longue oblitération et quels sont les perspectives du handisport au sein de l'olympisme ?

POB : En tant que phénomène de société, le handicap a été longtemps caché avant de bénéficier d'une visibilité réduite. L'évolution a été la même au niveau olympique. Mais aujourd'hui, le handisport et ses champions font partie intégrante de la famille olympique belge. Il n'y a plus de distinctions entre pairs : les champions des deux catégories participent aux mêmes événements de préparation et de promotion de l'équipe olympique belge. Signe des temps, un seul logo sera utilisé pour Paris 2024 pour désigner les Jeux olympiques et paralympiques.

TZ : Le fait de faire se succéder les paralympiques juste après les olympiques date des JO de Barcelone en 1992. Il sera toutefois difficile d'imaginer à terme une concomitance des deux types d'épreuves et donc une pleine intégration de tous les athlètes, et ce pour des raisons pratiques d'organisation. L'émergence progressive du handisport tient à de nombreux facteurs au-delà de l'occultation sociétale du handicap qui a perduré longtemps. La philosophie sous-jacente a aussi évolué : au départ, le sport compense le handicap ; ensuite l'aspect compétitif prend le dessus et on considère maintenant les limitations af-

fectant les athlètes pour élaborer les catégories. En outre, le relais médiatique des événements paralympiques a pris du temps, l'idée étant que le handisport (comme le sport féminin d'ailleurs) n'était pas un vecteur d'audience télévisuelle.

TdW : Peut-on raisonnablement penser des JO qui répondraient aux nouveaux critères de la lutte contre le réchauffement climatique, à savoir tendre vers le zéro carbone, voire le zéro déchet ? Autrement dit, est-il exclu de situer les Jeux à Doha, au Qatar en raison du climat peu propice à la pratique de tous les sports ?

TZ : Le CIO a inscrit la réduction des émissions de carbone dans ses objectifs pour l'organisation des Jeux, en vue d'un développement durable.

POB : L'engagement est clair et les choix opérés en tiennent compte. Un exemple intéressant est l'actuelle réflexion sur l'emplacement des épreuves de surf pour les JO de 2024. Les placer à Biarritz implique un court trajet mais peu de vent et beaucoup de public qui se déplacera. Les situer à Tahiti a le mérite de mobiliser les entités françaises d'outre-mer et de bénéficier de conditions atmosphériques idéales. Mais c'est loin, évidemment. Néanmoins, le calcul de l'empreinte carbone est identique à celui de Biarritz vu le plus petit nombre de personnes qui se déplaceront en Polynésie. Tahiti est donc très bien positionnée pour être choisie.

TdW : Quelles seraient, dans l'histoire de Jeux, les personnalités les plus marquantes à vos yeux, qu'il s'agisse de gagnants méritoires ou de perdants magnifiques, celles que vous préféreriez oublier, et les athlètes à ériger exemple pour la jeunesse ? Pourriez-vous faire le même exercice pour les athlètes belges ?

POB : Il m'est impossible dans ma position de président du COIB de citer certains Belges et pas d'autres, mais en général, les médaillés que j'admire sont ceux qui sont devenus des icônes de leur sport, par leur exemplarité, ceux qui ont fait naître des vocations par leur attitude, ceux qui se sont élevés à travers leur cheminement olympique. Parmi d'autres, je citerai

le nageur Mark Spitz et le patineur de vitesse Dan Jansen, tous deux américains. Déçu par ses premiers jeux, à Mexico, où il ne remporte aucune des compétitions individuelles auxquelles il participa, Spitz revient en force à Munich où, malgré quelques problèmes de santé, il gagne sept médailles d'or. Le parcours olympique de Dan Jansen est un chemin de croix pendant trois olympiades de 1984 à 1992 : alors qu'il a remporté un grand nombre d'épreuves au niveau mondial, il n'arrive pas à décrocher une seule médaille ni sur sa distance de prédilection, le 500 mètres, ni sur le 1000 mètres, avec des drames familiaux à la clef pendant les Jeux. Comme le calendrier olympique change pour alterner les Jeux d'été et les Jeux d'hiver tous les deux ans, il peut en 1994 tenter une dernière fois sa chance : il échouera à nouveau au 500 mètres et ce n'est que lors de la dernière course olympique de sa vie qu'il remportera la médaille d'or. Un exemple de courage et de persévérance.

TZ : Dans la même optique, je citerai Roger Federer, qui a tout gagné, sauf les JO et qui tentera une ultime fois sa chance à Tokyo cette année. Et comme athlètes exemplaires et iconiques, je pointerai Jesse Owens, quadruple médaillé d'or, dans l'ambiance singulière de Jeux de Berlin en 1936, et Gaston Reiff, vainqueur belge du 5000 mètres en athlétisme à Londres en 1948, devant la célèbre « locomotive tchèque », Emil Zatopek.

TdW : Le cinéma s'est parfois emparé d'une olympiade pour le meilleur (Les Chariots de feu) ou le tragique (Munich) voire l'héroïque (Miracle), mais aucun film n'aura fait couler plus d'encre que Olympia (Les Dieux du stade) de Leni Riefenstahl à la fois accusé de propagande nazie vu son contexte d'élaboration et célébré comme œuvre cinématographique novatrice utilisant de techniques inédites au service d'une esthétique originale. Quel est le rôle du cinéma dans la diffusion des valeurs olympiques ?

TZ : Un film comme *Les Chariots de feu* a eu le mérite de mettre en exergue l'ambiance et le contexte olympiques d'il y a cent ans. Certains éléments sont immuables : le dépassement

de soi, la solidarité, le fair-play, la fidélité à un engagement.

POB : Mais l'essentiel aujourd'hui pour transmettre l'esprit olympique ne se situe plus au cinéma. Il s'agit pour le mouvement olympique de capter l'attention du jeune public en apprivoisant les médias sociaux, redoutables instruments qui peuvent faire ou défaire une réputation en quelques jours ou propager une révolution en relayant à toute allure des revendications. C'est un défi pour préserver l'intérêt et la pertinence de l'Olympisme.